



# PROJET ASSOCIATIF

12 décembre 2019

## Préambule

- I. Positionnement**
- II. Objet social de l'Adaes44**
- III. Principes et valeurs**
- IV. Missions**
- V. Finalités**
- VI. Une logique de réseau et de partenariat**
- VII. Participation à la démocratie sociale**
- VIII. Les établissements et services de l'Adaes44**

## Annexe

**Association  
départementale  
d'accompagnement  
éducatif et social**

Direction générale

113 rue de la Jaunaie  
BP 33433  
44234 Saint-Sébastien-  
sur-Loire  
02 51 79 16 16  
contact@adaes44.org



**Adaes44**  
Direction générale  
02 51 79 16 16  
contact@adaes44.org

## Préambule

**L'Adaes44 est née de la fusion de l'association d'Action Educative (AAE44) et du Service Social de la Protection de l'Enfance (SSPE).**

En juin 2016, chaque assemblée générale a adopté une Déclaration Commune d'Intention qui a recueilli l'avis favorable des salariés et de leurs instances représentatives. Elle a acté le lancement d'un regroupement pour apporter une plus-value à leurs enjeux communs en Loire-Atlantique : s'adapter aux mutations du secteur social, peser sur ses évolutions, renforcer leurs moyens d'agir, dépasser leurs limites respectives pour construire un véritable projet sur les valeurs de l'économie sociale et solidaire.

Le 18 décembre 2018, l'AAE44 et le SSPE ont créé l'Adaes44, personne morale unique régie par la loi du 5 juillet 1901 qui reprend l'ensemble des actions, des services et de leurs dynamiques dans un projet associatif commun, libre et volontaire.<sup>1</sup>

**Son projet associatif** s'inscrit dans l'histoire nationale et départementale de la Protection de l'Enfance, de l'accompagnement socio-judiciaire ainsi que dans l'histoire propre aux deux associations fondatrices qui a forgé, souvent en cohérence, leurs identités respectives. Leur fusion permet de renforcer durablement leur action.

Ce projet définit ce que toutes celles et tous ceux qui contribuent à la vie de l'Adaes44, bénévoles et salariés, partagent en termes de valeurs et d'objectifs. Il nous fédère dans une dynamique commune et assure la continuité des actions.

Pour tous, il permet d'identifier l'objet social de l'association, de son champ d'action actuel et à venir avec ses établissements et services ainsi que la mise en perspective des valeurs qui la conduisent.

Plus particulièrement,

- Pour les bénévoles, les salariés et les bénéficiaires, le projet associatif est un outil de référence pour l'encadrement et la mise en œuvre des missions d'intérêt général,
- Pour nos partenaires associatifs et institutionnels, il est un outil de positionnement,
- Pour tout nouvel embauché, il est un outil d'intégration.

Enfin, il permet d'informer toute personne désireuse de connaître le sens qui sous-tend nos actions.

S'inscrivant dans une dynamique répondant à une analyse actuelle de notre environnement sociétal et institutionnel, il se devra d'être revu dans cinq ans, soit en 2025.

---

<sup>1</sup> Un historique plus détaillé est en annexe. Pour des témoignages, des études spécifiques sur des actions ou des événements, des analyses, on peut consulter le site de l'Adaes44.



**Adaes44**  
Direction générale  
02 51 79 16 16  
contact@adaes44.org

## I. Positionnement

L'Adaes44 met en place une réponse ajustée aux besoins et risques sociaux observés autour de l'enfance et de la parentalité. Elle met également en œuvre des mesures socio-judiciaires. Elle s'inscrit dans la législation préalablement établie. Son action d'intérêt général est basée sur des principes participatifs et sur un fonctionnement démocratique, permettant l'initiative de ses acteurs, adhérents, élus et salariés, pour initier toute action en faveur des bénéficiaires. Ces derniers sont au cœur de nos réflexions, parfois associés, et participent de ce fait à nos évolutions.

Inscrite dans un vaste projet de démocratie sociale et solidaire, l'Adaes44 recherche la complémentarité entre service public et associations. Sa logique n'est pas lucrative. Son développement n'est pas une fin en soi. Il est indissociable de nouveaux besoins observés par nous sur le territoire ou pour lesquels nous sommes sollicités. Nos éventuelles réponses à des appels à projets entrent dans cette logique.

L'Adaes44 revendique sa liberté quant à la mise en œuvre des mesures pour lesquelles elle est missionnée en Loire-Atlantique en cohérence avec son projet. Elle s'engage à :

- Apporter une plus-value qualitative dans la réalisation de sa mission dans le champ de la protection de l'enfance et dans le champ socio-judiciaire,
- Renforcer l'adhésion des bénévoles et des salariés comme acteurs d'une dynamique créatrice,
- Etre un partenaire constructif, force de propositions professionnelles et citoyennes dans la réponse à des demandes sociales évolutives et non résolues.

## II. Objet social de l'Adaes44

Il est défini par l'article 2 de ses statuts.

L'association a pour objectifs principaux la protection et la promotion de la personne dans le respect de son identité individuelle et dans son inscription sociale à travers :

- La mise en œuvre de missions à caractère éducatif et social et d'interventions socio-judiciaires confiées par les autorités judiciaires et administratives,
- La participation au développement de toute action de prévention ou de coordination favorisant l'aide aux enfants en difficulté et à leurs familles, le soutien à la parentalité et l'accès à une vie digne et autonome,
- La responsabilisation des personnes sous main de justice et la lutte contre la récidive,
- Plus généralement, la mise en œuvre de toute activité se rapportant aux buts poursuivis par l'association.



**Adaes44**  
Direction générale  
02 51 79 16 16  
contact@adaes44.org

### III. Principes et valeurs

Ils sont la référence pour l'action individuelle et collective. Ils guident la vie de l'association et les comportements de chacun des hommes et des femmes qui la composent quelle que soit la place qu'ils occupent.

#### Les principes fondamentaux :

##### **Une démarche éthique**

Elle est une démarche d'aide à la décision et à l'action, avec et pour autrui, pour les bénévoles et les salariés, dans la relation d'accompagnement social et éducatif auprès des mineurs et de leurs parents ou des justiciables.

Pratique collective, transversale et interdisciplinaire, où chacun, de sa place, apporte ses savoirs et ses expériences, elle s'inscrit dans l'art de chercher ensemble les meilleurs choix pour l'intérêt général et pour chaque personne bénéficiaire. Elle poursuit, en acceptant une part d'incertitude et de doute, sa visée d'un parcours de vie dans des institutions respectueuses.

##### **La laïcité**

« *La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale... Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances* » (art. 1 de la Constitution de 1958).

Principe de liberté, de cohésion et d'unité, elle garantit la neutralité des citoyens en mission de service public, leur impartialité et l'égalité de tous, quelles que soient les croyances ou les convictions à l'œuvre. Elle est aussi la garante de notre fonction protectrice. La laïcité n'est ni une opinion ni une conviction mais le principe qui les autorise toutes, sous réserve du respect de celles d'autrui et dans les limites du droit et de l'ordre public.

##### **L'engagement**

En tant qu'employeurs, les administrateurs de l'Adaes44 sont garants d'une gestion bienveillante des ressources humaines et de la qualité professionnelle des accompagnements, de l'exécution de la mission de service public pour laquelle l'association est autorisée, habilitée et conventionnée.

Choisir d'être adhérent, administrateur ou salarié de l'Adaes44, c'est se positionner comme acteur du progrès social, au nom de la solidarité républicaine, fondement de la dimension humaine du travail social.

En externe comme en interne, le choix associatif situe l'Adaes44 à une place d'acteur dans la société, en conformité avec la loi de 1901 qui la régit, entre l'Etat et les pouvoirs exécutifs d'un côté et les citoyens de l'autre. Ni rouage, ni courroie de transmission, ni rassemblement de simples prestataires mais partenaire citoyen, elle s'oppose à toute instrumentalisation. C'est à cette place que l'Adaes 44 conçoit son action en complémentarité avec le service public.

##### **Le progrès social**

C'est une composante structurante de l'engagement associatif. Elle implique de réinterroger les politiques publiques, de les devancer parfois, en proposant des expérimentations pour apporter des réponses pertinentes à des besoins peu ou mal satisfaits. L'innovation ne se justifie que si elle va dans le sens d'un progrès social, dans un objectif de solidarité et de démocratie. Elle doit être soumise à une évaluation qui permettra de décider ou non de l'intérêt de sa pérennisation.



**Adaes44**  
Direction générale  
02 51 79 16 16  
contact@adaes44.org

## Les valeurs :

Les valeurs s'appuient sur les principes fondamentaux qui guident la vie de l'association et l'être et l'agir des femmes et des hommes qui la composent. Ces valeurs forment la culture de l'association, de ses établissements et services.

Elles s'inscrivent dans des références supranationales :

- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme adoptée le 10 décembre 1948,
- La Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) adoptée le 20 novembre 1989, ratifiée par la France en 1990, qui consacre l'enfant comme une personne à part entière, un sujet de droits propres, droits dont la réalisation doit être soutenue et accompagnée par les adultes, à commencer par ses parents. Elle consacre la valeur supra-législative de la notion d'intérêt supérieur de l'enfant,
- La Convention européenne des droits de l'Homme (CEDH) ;
- La Convention européenne sur l'exercice des droits de l'enfant adoptée en 1996 et ratifiée par la France en 2000.

### **L'humanisme**

Accompagner un enfant et sa famille, un justiciable, c'est aider la société dans son ensemble, celle d'aujourd'hui et celle de demain. C'est pourquoi l'humanisme est notre valeur fondamentale. Considérer chacun, avec ses droits et ses devoirs, est notre conception de l'humanisme ; avec tous les égards qui sont dus à la personne et qui impliquent notamment de le reconnaître, comme une fin en soi, de l'accueillir tel qu'il est, dans sa singularité et avec ses propres contradictions. Notre conviction humaniste réaffirme que chacun peut prendre part à l'évolution de sa propre situation, avec l'aide et l'appui rigoureux et bienveillant de l'ensemble des acteurs de l'association, au service des missions qui nous sont confiées.

### **La dignité humaine**

Elle implique l'acceptation inconditionnelle de l'égale qualité de chaque personne. Elle suppose la défense de l'intégrité et de l'inviolabilité des intérêts de l'enfant de la part des personnes qui les entourent et des adultes que l'association accompagne. Elle engage à promouvoir leur bien-être physique, psychologique, affectif, matériel, leur émancipation, leur créativité et leur originalité.

A cette fin, quels que soient les bénéficiaires, la dignité engage à :

- Accueillir l'autre, avec ses forces et ses ressources, sans conditions préalables de droit, de nationalité, de race, de religion,
- Accompagner chacun dans la découverte et le développement de ses capacités à s'inscrire dans son environnement familial et social,
- Défendre l'implication et la participation de chacun dans les décisions et les actions qui concernent son existence,
- Susciter la participation à la vie sociale et citoyenne ; la promotion du droit des personnes, victimes et auteurs.

### **La justice sociale**

L'Adaes44 milite pour le respect des droits des personnes, enfants, parents ainsi que tout justiciable. Ce respect est au centre de son action et fonde son implication pour la justice sociale. Elle motive son engagement contre la vulnérabilité, l'exclusion sociale, la stigmatisation, le non-respect ou la destitution des droits.



**Adaes44**  
Direction générale  
02 51 79 16 16  
contact@adaes44.org

## **La primauté de la prévention et de l'accompagnement éducatif et social**

L'Adaes44 affirme sa double démarche de prévention et d'accompagnement éducatif et social.

La première vise à prévenir le risque de mise en danger de l'enfant en évitant qu'il ne survienne ainsi que le risque de récidive pour les personnes sous main de justice.

La seconde consiste à soutenir les parents confrontés à des difficultés dans l'exercice de leurs responsabilités parentales et à encourager l'autonomisation des adultes, mineurs et jeunes majeurs ainsi que celle de toute personne sous main de justice.

Elle suppose par ailleurs une complémentarité avec d'autres acteurs du champ de la protection de l'enfance et de la justice.

## **IV. Missions**

De façon générale, l'Adaes44 a une mission d'accompagnement en direction de différents bénéficiaires dans le respect de leurs droits et de la diversité de leurs trajectoires pour leur permettre de se réaliser en tant que citoyen ou futur citoyen.

Plus particulièrement, inscrite dans le dispositif départemental de protection de l'enfance, elle assure des missions de prévention, de protection par l'accompagnement éducatif de tout mineur en danger ou à risque de danger et le soutien à la parentalité.

Elle est aussi, par le biais de conventions avec les deux tribunaux, inscrite dans des activités socio-judiciaires au pénal qui toutes participent d'une meilleure prise en compte des victimes ainsi que des auteurs en termes de responsabilisation et dans une logique de réparation.

## **V. Finalités**

La finalité première de l'Adaes44 est la mise en œuvre de missions de service public dans le respect d'un cadre juridique préétabli. Notre association garantit ces mises en œuvre en référence à ses valeurs et ses principes, eux-mêmes validés au travers de nos autorisations, habilitations et autres conventions.

Concernant la protection de l'enfance qui recouvre la majorité de nos activités, la prise en compte de l'intérêt de l'enfant prime. L'objectif de prévention et de protection sera toujours à l'œuvre et recherché, dans le respect de l'exercice de l'autorité parentale tel que prévu par la loi. Il s'agit, que ce soit pour les mesures de milieu ouvert ou pour l'hébergement, au Civil ou au Pénal, d'une recherche d'évitement ou de réduction d'un danger. La finalité est, dans tous les cas, pour chacun, une plus grande autonomie dans tous les registres de la vie sociale.

Concernant le service pénal socio-judiciaire qui intervient exclusivement au pénal, c'est à travers la dimension socio-éducative attachée au juridique qu'est recherchée, toujours dans une logique de responsabilisation ou de réparation, la meilleure adéquation entre l'infraction et la réponse pénale (soit dans l'information aux magistrats, soit dans la mise en œuvre). Cette activité vise également, par son action, à un apaisement social ainsi qu'à une plus grande responsabilisation des personnes, dans le respect des droits et devoirs de chacun.



**Adaes44**  
Direction générale  
02 51 79 16 16  
contact@adaes44.org

## VI. Une logique de réseau et de partenariat

Pour l'Adaes44 et chacun de ses établissements et services, la connaissance des espaces de socialisation sur les territoires de vie et la reconnaissance des autres acteurs professionnels ou bénévoles constituent un des leviers principaux de l'action de ses professionnels.

Elle favorise donc la coopération entre professionnels, dans un souci de cohérence des parcours, d'intégration et d'insertion sociale, quelle que soit la diversité des configurations familiales, des histoires et des modes de vie.

Quel que soit l'établissement ou le service concerné, les mêmes logiques sont à l'œuvre :

### Une logique territoriale

L'association intervient sur l'ensemble du département de Loire-Atlantique, dans une volonté de proximité avec les bénéficiaires. Cela facilite à la fois l'inscription dans un environnement et la construction de relations partenariales pérennes.

### Une logique de coordination avec les partenaires

Elle se construit à partir de la spécificité de chaque situation, dans le respect de la confidentialité due aux familles telle qu'elle est prévue par la loi, et dans celui des modes d'intervention des différents professionnels.

### Une logique de complémentarité

Les services de l'Adaes44 sont en lien avec le Conseil départemental, ses services et ses délégations d'action sociale, les tribunaux de Nantes et de Saint-Nazaire et les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et du SPIP.

### Une logique de réseau

L'Adaes44 est inscrite dans de nombreux réseaux locaux et nationaux (partenaires institutionnels, associations ayant des missions identiques ou complémentaires) et s'associe avec tout partenaire en lien avec la vie du mineur, du jeune majeur (scolarité, habitat, formation professionnelle, santé, secteur psychiatrique et secteur médico-social) ou avec celle des adultes concernés sur les mêmes registres.

## VII. Participation à la démocratie sociale

Pour remplir sa mission avec efficacité, l'Adaes44 participe, avec les services publics et avec d'autres associations dont les valeurs sont partagées, à la co-construction des réflexions, analyses et actions relatives à ses différentes missions au niveau local, départemental, voire national<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup>Cf. la « charte d'engagements réciproques entre l'Etat, le mouvement associatif et les collectivités territoriales » (février 2014).



**Adaes44**  
Direction générale  
02 51 79 16 16  
contact@adaes44.org

A ce titre,

- Elle favorise toute convention, évolution de ses référentiels, regroupement, mutualisation avec d'autres associations, pour répondre aux évolutions de son environnement sociétal, des différents besoins des mineurs et de leurs familles et, plus généralement, de ceux de tous bénéficiaires,
- Elle veille à la mise en place d'instances de réflexion ayant pour but l'analyse critique des pratiques professionnelles, de leur évolution, le partage de l'information et des expériences, et participe à la réflexion prospective sur ces pratiques,
- Elle milite pour obtenir des pouvoirs publics les moyens de ses missions,
- Elle est attentive à l'adéquation entre ses ressources et ses charges,
- Elle promeut l'existence d'un climat social propice à l'accomplissement des missions.

## VIII. Les établissements et services de l'Adaes44

### **Une direction générale**

Située au siège administratif, elle conduit et garantit les orientations de l'association sur les plans politiques, juridiques et financiers. 6 professionnels y sont rattachés.

A partir de 5 services et établissements, l'Adaes44 met en œuvre 5 missions principales :

### **Le SIE (Service d'Investigation Educative)**

Situé à Nantes (Beaulieu), il met en œuvre 368 MJIE (Mesures Judiciaires d'Investigation Educative) sur l'ensemble du département, à partir d'une équipe pluridisciplinaire composée de 21 professionnels.

### **Le SEAD (Service Educatif d'Accompagnements Diversifiés)**

Situé à St-Sébastien sur Loire, il met en œuvre 1852 mesures d'AEMO (Actions Educatives en Milieu Ouvert) et d'AED (Aides Educatives à Domicile), 20 mesures d'ISD (Interventions Soutenues à Domicile) à partir d'une équipe pluridisciplinaire composée de 100 professionnel(le)s, répartie sur 6 sites.

### **Le SPSJ (Service Pénal Socio-Judiciaire)**

Situé à Nantes et St-Nazaire, il met en œuvre des MAP (Mesures Alternatives aux Poursuites), des POP (Permanences d'Orientation Pénale) à partir d'Enquêtes Sociales Rapides (ESR), de Contrôles Judiciaires (CJ), d'enquêtes de personnalités (EP) et des Réparations Pénales Mineurs (RPM pour 216 mesures). Ce service s'adresse annuellement à plusieurs milliers de justiciables et est constitué de 32 professionnels.

### **Le Foyer de la Jaunaie (Dispositif d'accueil diversifié pour adolescent(e)s)**

Situé à St-Sébastien sur Loire, il est habilité pour 31 mineurs et jeunes majeurs relevant d'un placement judiciaire au pénal ou au civil, ou dans un cadre juridique administratif. L'équipe est constituée de 30 professionnels.



**Adaes44**  
Direction générale  
02 51 79 16 16  
contact@adaes44.org

### **La MECS les Amarres (dispositif d'accueil diversifié pour adolescent(e)s)**

Située à St-Nazaire, il est habilité pour 15 mineurs et jeunes majeurs, relevant d'un placement judiciaire au pénal ou au civil, ou dans un cadre juridique administratif. L'équipe est constituée de 20 professionnels.

A partir de ses services (notamment le SPSJ), l'Adaes44 met en œuvre des stages sur les infractions à la législation des stupéfiants, des stages de responsabilisation pour auteur(e)s de violences conjugales, des groupes de parole pour les auteur(e)s de violences conjugales, des stages de responsabilité parentale, des stages environnement. Elle met en œuvre également une action de prévention de la radicalisation religieuse par le DAPRRA (à partir du SEAD).



**Adaes44**  
Direction générale  
02 51 79 16 16  
contact@adaes44.org

## Historique

Après plusieurs décennies de prise en charge répressive de l'enfance délinquante dans des colonies pénitentiaires, l'ordonnance de 1945 et l'article 375 du code civil **vont jeter les bases de la prévention et de la protection de l'enfance dont le périmètre se limite à l'éducation surveillée, l'enquête sociale et aux placements. Une formation d'éducateurs spécialisés est créée en 1947. L'Etat et les ordres religieux se substituent aux parents jugés défailants. C'est dans ce contexte que naissent le SSPE puis l'AAE. Ces deux associations laïques vont écrire leur propre histoire, se croiser pour promouvoir l'accompagnement éducatif des mineurs à domicile avec leurs parents, interagir pour répondre à des besoins spécifiques ou à la demande publique, puis se construire un avenir commun et une identité commune.**

En **1956** pour répondre à des missions d'Enquêtes sociales (ES), incompatibles avec les actions de placements, est créé un « Service social spécialisé de protection de l'enfance et de l'adolescence » qui devient en 1964 le SSPE. Il sera habilité en 1961 pour réaliser des mesures judiciaires d'Assistance Educative en Milieu Ouvert (AEMO).

En 1956, est autorisée la création d'Associations d'action éducative (AAE) pour répondre aux enjeux de l'éducation spécialisée.

En **1961**, l'AAE44 est créée à Nantes et mandatée pour l'Education surveillée, les ES et les AEMO que l'Etat finance, via la DDASS.

En **1968**, l'AAE44 installe un premier foyer d'hébergement à la Jaunaie. Elle tisse des liens avec le tribunal et crée en **1996**, un service de médiation pénale pour adultes, première pierre de son service socio-judiciaire.

Avec la décentralisation (1975), l'Etat transfère au Conseil Général de Loire-Atlantique l'organisation et le financement de l'Education surveillée et des mesures d'AEMO. Pour répondre aux besoins, dans une démarche commune, AAE44 et SSPE obtiennent une augmentation de l'habilitation de leurs services de milieu ouvert. En **2000**, pour mieux s'adapter aux besoins des territoires, l'AAE44 organise son service d'AEMO en antennes.

En **2001** le SSPE, alors installé rue de la Tour d'Auvergne, puis l'AAE44 en **2002**, créent un Service d'Investigation et d'orientation éducative (IOE), habilité et financé par la PJJ.

En **2002**, l'AAE44, puis le SSPE en **2007**, sont habilités par le Conseil Général pour exercer des mesures administratives d'Aide éducative à domicile (AED).

Au fil des années **2010**, s'instaurent entre les salariés et les administrateurs de nombreuses collaborations et des réalisations communes. Le remplacement des IOE et ES par la Mesure judiciaire d'investigation éducative (MJIE) conduit au regroupement en **2013**, des deux services d'IOE en un seul service (GCI2E).

La même année, chaque association crée un service d'Intervention soutenue à domicile (ISD), mais avec le même chef de service.

En **2013** également, l'AAE44 reprend l'activité de la MECS les Korrigans devenue aujourd'hui les Amarres.



**Adaes44**  
Direction générale  
02 51 79 16 16  
contact@adaes44.org

En **2015**, lors de l'événement dramatique qui a conduit au décès d'un de ses professionnels dans l'exercice de sa mission, le SSPE a pu compter sur l'appui des professionnels et administrateurs de l'AAE44. Les liens entre les deux associations en sont sortis renforcés.

Le rassemblement de leurs dynamiques, dans le cadre de leur délégation de service public, devient alors une évidence.

En juin **2016**, chaque assemblée générale adopte une Déclaration Commune d'Intention qui recueillera l'avis favorable des salariés et de leurs instances représentatives. Elle acte le lancement d'un regroupement pour apporter une plus-value à leurs enjeux communs en Loire-Atlantique : s'adapter aux mutations du secteur social, peser sur ses évolutions, renforcer leurs moyens d'agir, dépasser leurs limites respectives pour construire un véritable projet sur les valeurs de l'économie sociale et solidaire.

Le 18 décembre **2018**, l'AAE44 et le SSPE créent l'Adaes44, personne morale unique régie par la loi du 5 juillet 1901 qui reprend l'ensemble des actions, des services et de leurs dynamiques dans un projet associatif commun, libre et volontaire.<sup>3</sup>

Le 18 décembre **2019**, le traité de fusion est signé devant notaire Maître Lethu, qui entérine la dissolution des 2 associations, sans liquidation, et dont l'intégralité des personnels et des activités seront reprises au premier janvier 2020 par l'Adaes44.

---

<sup>3</sup> Un historique plus détaillé, des témoignages, des études spécifiques sur des actions ou des événements, des analyses sont sur le site de l'Adaes44.